Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_234-DE

DC_2026_234

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DELAUNAY Jean-Luc

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 58 Votants (dont 10 pouvoirs) : 68	L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 19/06/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Laurent FESSELIER - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Christine HEUDE - , Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Carine GERMOND - , Nadège LE FLOCH - , Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Arnaud DUPUIS donne pouvoir à Hubert DESBLES, Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY, Karine MOREL donne pouvoir à Ludovic LE SQUER, Pierre LEONARDI donne pouvoir à Carine GERMOND, Paul LAPAUSE donne pouvoir à Vanessa ALLAIN, Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE, Sophie MARQUANT donne pouvoir à Anne BRIDEL, Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Christine HEUDE, Patrick PLANCHET donne pouvoir à Lionel LE MIGNANT

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Magali BUDOR, Patricia MARSOLLIER, Anne-Marie MORLIER, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Laurence DELAUNAY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_234-DE

DC_2026_234

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

- Choix du principe de la délégation de service public comme mode de gestion du futur réseau de chaleur de VITRE

Le Conseiller délégué expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants, L.1412-1, L.2224-8, L.2121-29, L .2221-1 et suivants, L.5211-5 III, L.5214-16, R.2221-1 et suivants ;
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.3100-1 et suivants ;
Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi dite Grenelle 2 n° 2010-788 du 12 juillet 2010 ;
Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2021_030 du Conseil d'agglomération du 25 février 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de « Vitré communauté » et transfert de l'exercice de la Compétence « Réseaux de Chaleur urbain » ;
Vu l'avis favorable du comité social territorial rendu le vendredi 12 juin 2026 ;
Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux rendu le jeudi 04 juin 2026 ;

Considérant que Vitré Communauté a réalisé en 2025 un Schéma Directeur des Réseaux de chaleur et de froid afin de disposer d'un outil de planification énergétique ;

Considérant que de nombreux potentiels de développement des réseaux de chaleur ont été identifiés ;

Considérant que ce schéma a été complété la même année par une étude de faisabilité technique, économique et juridique pour la création d'un réseau de chaleur urbain à l'échelle de la Ville de Vitré ;

Considérant que Vitré Communauté souhaite, en cohérence avec la démarche ENR'Choix promue par l'ADEME, prioriser pour son réseau de chaleur le recours aux énergies de récupération de chaleur fatale sur le territoire, améliorer la mixité ENR&R des réseaux de chaleur et pérenniser leur équilibre économique ;

Considérant que Vitré Communauté a également piloté la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'ambition du territoire est :

- de réduire de 20% les consommations d'énergie finale du territoire d'ici 2030, soit 450 GWh (283 GWh en enlevant le secteur du transport routier) ;
- de disposer d'un mix énergétique à 31% renouvelable d'ici 2030, soit une production renouvelable de 569 GWh (131 GWh pour les énergies renouvelables thermiques) et une multiplication de 2,25 de la production de 2016.
- de réduire de 35% les des émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2030, soit 150 milliers de tonnes équivalent CO2 ;
- d'atteindre une neutralité carbone du territoire d'ici 2050 et une baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre de 73 %.

Considérant que, dans ce contexte, Vitré Communauté envisage la création d'un réseau de chaleur sur la commune de VITRE ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_234-DE

DC_2026_234

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Considérant qu'une étude de faisabilité menée en 2025 estime la livraison de chaleur potentielle du futur réseau à environ 32 GWh/an, le réseau existant livrant déjà 18 Gwh/an ;

Considérant que VITRE COMMUNAUTE prévoit que ce projet soit mis en place au moyen d'une concession de service public, dont le contenu est le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation de l'ensemble des équipements nécessaires à ce réseau de chaleur ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et en avoir débattu ;

Il est vous est proposé :

- **D'approuver le principe de la délégation de service public pour assurer la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Vitré Communauté,**
- **D'approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé.**
- **D'autoriser le Président à lancer la procédure de délégation de service public et prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.**

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 68

- **Abstentions : 3**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 65**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
2 juil. 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DELAUNAY

Signé par Jean-Luc DELAUNAY
11e vice-président en charge de la voirie et réseaux divers, de l'ADAP, des bâtiments et des autorisations du droit des sols
3 juil. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.